



PO Box 240, Apia, Samoa
E : sprep@sprep.org
T : +685 21929
F : +685 20231
W : www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos

Vingt-huitième conférence du PROE

Apia, Samoa
19 – 21 September 2017

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président

Objet du document

1. Les articles 8.1 et 8.2 du *Règlement intérieur de la Conférence du PROE* stipulent que la présidence est assurée par un Membre désigné en suivant l'ordre alphabétique [anglais] lorsque le Secrétariat est l'hôte de la Conférence et par le pays ou territoire hôte dans les autres cas.
2. Par conséquent, la Présidence de la vingt-sixième Conférence du PROE sera assurée par la **Palau**, qui suit dans l'ordre alphabétique, puisque le Secrétariat a accueilli la dernière Conférence du PROE (26CP, Apia, 2015)

Historique

3. L'article 8.3 prévoit en outre que les Membres assurent la vice-présidence à tour de rôle et par ordre alphabétique, que le Secrétariat soit ou non l'hôte de la Conférence. La **vice-présidence** de la dernière Conférence ayant été assurée par **FSM**, c'est donc au tour des **Fidji** d'assumer ce rôle pour la vingt-sixième Conférence du PROE

Recommandation

4. La Conférence est invitée à :
 - **nommer** le représentant de **Palau** en tant que **Président** ; et
 - **nommer** le représentant des **Fidji** en tant que **Vice-président**.